



Franchise assurance auto

Par franci

Bonsoir à tous

Ma voiture étant immobilisée sous garantie depuis le 29 avril' le concessionnaire a mis à ma disposition un véhicule de courtoisie avec une franchise de 1200 ?.

J'ai eu un accrochage et les réparations se montent à 150 ? sur ma voiture et 600 ? sur l'autre.

Le prêteur peut- il me faire payer 1200 ? ?

A noter que le rachat de franchise ne m'a pas été proposé.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Une franchise c'est le montant maximum de réparations qui reste à votre charge et non remboursé par l'assureur. 750 étant inférieur à 1200, vous débourserez 750 euros pour les réparations.

ici lien utile :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2706]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2706[ur]

Par chaber

Bonjour

Il peut y avoir deux sortes de franchise

- une pour les dommages si le véhicule est assuré en tous risques 150?

- une supplémentaire si le contrat d'assurance du garage la prévoit 600?

Quelle est votre responsabilité?

Par franci

Je dois payer aussi pour l'autre voiture ?

Je vous envoie le contrat de prêt .

Comment faire ?

Par yapasdequoi

Qui est responsable de l'accrochage ?

Par franci

Moi à 100 %

Par franci

Je souhaiterais insérer le contrat pour chaber mais je ne sais pas.

Par franci

Sur service public j'ai trouvé cela :

Si vous avez souscrit une assurance au tiers, c'est-à-dire le minimum obligatoire, l'assureur ne prendra en charge que les dommages que vous (ou votre véhicule) avez occasionnés aux autres.

Il prendra donc en charge les dommages que les autres véhicules ont subis, mais pas ceux qui ont affecté votre véhicule.

Ce que je comprend :

600 ? payés par l'assurance du prêteur pour les réparations de l'autre voiture.

150 ? a ma charge.

J'ai bon?

Par chaber

"j'ai bon": tout dépend du contrat signé pour le prêt de véhicule

Par franci

Je souhaiterais insérer le contrat pour chaber mais je ne sais pas.

Par franci

Je retranscris ce qui concerne l'assurance :

Réduction de franchise

Sans CDW montant journalier 0. Nb de jours 0 montant total ht 0

Franchise : option réduction de franchise : non

Montant de la franchise : 1200

A préciser qu'il y a des renvois vers les conditions générales qui ne m'ont pas été remises.

Il ne m'a pas non plus été proposé de rachat de franchise comme chez les loueurs « payants » .